



1109530701

DATE DEPOT 2011-10-12

NUMERO DE DEPOT 2011R095684

N° GESTION 2010B05184

N° SIREN 520816950

DENOMINATION KIMA VENTURES

ADRESSE 17 Place de la Madeleine 75008 Paris

DATE D'ACTE 2011/09/28

TYPE D'ACTE DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

NATURE D'ACTE CONTINUATION D'ACTIVITE MALGRE LA PERTE DE MOITIE DU

03 28-Sme

Dn

Kima Ventures  
Societe par Actions Simplifiee au capital social de 1 euro  
Siege social 17, place de la Madeleine 75008 Paris  
520 816 950 RCS Paris  
(la « Societe »)

Greffie du Tribunal de  
Commerce de Paris

(R)

12 OCT. 2011

95684

N° DE DÉPOT

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE  
EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mille onze,  
Le vingt huit septembre,  
A dix heures trente,

La société NJJ Holding société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 81 239 535 90 euros dont le siège social est situé 17, place de la Madeleine 75008 Paris immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris, sous le numéro 520 230 590 représentée par Monsieur Xavier Niel

Agissant en qualité d'associée unique de la société Kima Ventures société par actions simplifiée au capital social de 1 euro, dont le siège social est situé 17, place de la Madeleine 75008 Paris immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 520 816 950 (ci après, la « Societe »)

Après avoir pris connaissance des documents suivants

- l'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) arrêtés au 31 décembre 2010 ,
- le proces verbal des decisions de l'associée unique approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ,
- le rapport du président ,
- le texte des projets de decisions

A pris les decisions suivantes portant sur

- *Continuation de la societe ,*
- *Questions diverses ,*
- *Pouvoirs*

Monsieur Guy Baeckeroot, commissaire aux comptes titulaire de la Société convoqué est absent et excuse

Premiere decision  
*Continuation de la Société*

Les comptes du dernier exercice clos le 31 decembre 2010 et approuvés par décision de l'associée unique du 30 juin 2011 font apparaître une perte de nature à porter les capitaux propres à un montant inférieur à la moitié du capital social s'élevant à 1 euro

L'associee unique connaissance prise du rapport du président, decide par application de l'article L 225 248 du code de commerce et apres examen de la situation de la Société telle qu elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 decembre 2010 faisant apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inferieurs a la moitié du capital social de ne pas dissoudre la Societe et de poursuivre son activité

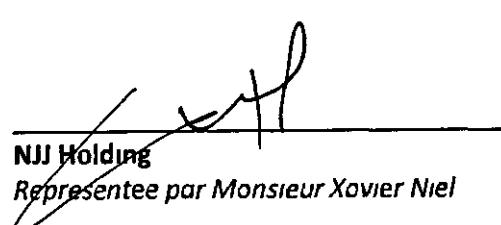
**Deuxième décision**

*Pouvoirs*

L'associee unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du present proces verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalites

Plus rien n etant à l ordre du jour, le president leve la seance

De tout ce que dessus, il a ete dresse le présent procès verbal

  
NJJ Holding  
Représente par Monsieur Xavier Niel